

Réarmement Français : le défi des poudres et explosifs

Category: 2020-2030,Actualités,Documents PDF,Europe de l'Est,Europe de l'Ouest,Géopolitique
29 février 2024



L'AASSDN partage cet article écrit par Alain Darney, un professionnel expérimenté dans le domaine des poudres et explosifs, principalement à usage militaire. Il met en lumière les défis auxquels la France est confrontée pour reconstruire sa filière d'armement face aux besoins actuels. Darney, ayant travaillé de 1971 à 2004 dans divers établissements de fabrication de poudres et d'explosifs, souligne les faiblesses de la France en matière d'armement, exacerbées par le conflit entre la Russie et l'Ukraine et le soutien des pays occidentaux à l'Ukraine.

L'auteur retrace l'histoire de l'industrie des poudres et explosifs depuis l'époque de Colbert, mettant en avant l'évolution de la fabrication de la poudre noire aux poudres modernes et explosifs militaires. Il note le passage de la gestion des poudreries sous l'égide de l'État à la SNPE (Société Nationale des Poudres et Explosifs) en 1970, une transition qui visait à répondre aux exigences européennes tout en conservant les personnels sous un statut adapté.

Les réorganisations et les fermetures d'usines qui ont suivi la création de la SNPE, ainsi que le démantèlement progressif de la SNPE au début des années 2000, ont abouti à la dispersion de ses activités entre plusieurs sociétés sans liens entre elles, dont Eurenco pour les poudres et explosifs militaires et Ariane Groupe pour la propulsion stratégique.



Alain Darney

La capacité de production actuelle de la France en matière de munitions, exacerbée par la guerre en Ukraine, semble préoccupante pour la sécurité nationale. En effet, la réduction drastique des capacités de production, comme à Bergerac, autrefois capable de produire 5000 tonnes/an de poudres à usage militaire, et aujourd'hui limitée à une capacité de production très limitée.

Alain Darney plaide pour une réflexion sérieuse sur la gestion des stocks de munitions et sur les capacités de production, suggérant que la France aurait dû conserver ses installations en sommeil, prêtes à être réactivées rapidement en cas de besoin, plutôt que de les démanteler ou les fermer, pour éviter les longs délais de remise en marche en situation de crise.

[Poudres et explosifsTélécharger](#)

Vers une Conscience Historique Européenne : Défis et Opportunités

Category: 2020-2030,Actualités,Europe de l'Est,Europe de l'Ouest,Livres et publications,Numérique,Union Européenne

29 février 2024



[Extrait de la résolution du Parlement européen](#) du 17 janvier 2024 sur la conscience historique européenne : Ce texte aborde la gestion complexe du passé européen, marqué par des histoires nationales diverses et parfois conflictuelles, comme un élément à double tranchant, présentant à la fois des risques et des opportunités. Il met en évidence les difficultés inhérentes à toute tentative de politisation de l'histoire, tout en reconnaissant le potentiel éducatif des périodes sombres du passé européen pour éviter la répétition des erreurs et promouvoir des sociétés démocratiques et inclusives.

Cette résolution insiste sur l'importance d'une conscience historique informée en Europe, qui nécessite une approche large et critique de l'histoire, intégrant les perspectives sous-représentées et promouvant des méthodes d'enseignement innovantes. Il appelle à une culture de la mémoire émanant des citoyens, basée sur des valeurs européennes communes, et souligne le rôle central de l'éducation dans la mise à jour des curriculums pour favoriser une compréhension supranationale de l'histoire.

Aborder le passé de l'Europe comme un risque et une opportunité

Le Parlement européen,

1. reconnaît que les histoires diverses et souvent conflictuelles des nations et des États européens rendent difficile et potentiellement dangereux tout effort pour gérer l'histoire au niveau politique, et que les tentatives visant à influencer la manière de commémorer et d'interpréter le passé s'avèrent toujours difficiles;
2. souligne le potentiel du principe de *l'istoria magistra vitae* et estime en particulier que les périodes tragiques et les éléments sombres de l'histoire de l'Europe sont un rappel vigoureux des erreurs du passé à ne pas répéter, mais également un appel à œuvrer ensemble en faveur de sociétés démocratiques et inclusives dans l'Union et le reste du monde;
3. estime qu'une approche responsable, factuelle et critique de l'histoire, axée sur les valeurs européennes communes, est une condition *sine qua non* pour tout organe politique démocratique, afin de sensibiliser les générations actuelles et futures aux réalisations et aux aberrations du passé, de renforcer un discours public faisant preuve d'esprit critique, et de favoriser la compréhension et la réconciliation au sein de certains groupes sociaux, nations et États et entre ceux-ci;

Politique du passé dans l'Union européenne - une évaluation critique

4. souligne la nécessité d'une évaluation honnête de la «politique du passé» de l'Union, par laquelle elle s'est efforcée de donner plus de légitimité au projet européen, de renforcer un sentiment d'appartenance à l'Europe et d'encourager la coexistence pacifique des peuples du continent, en reconnaissant de manière égale les réalisations et les lacunes existantes et en examinant attentivement les moyens par lesquels les citoyens ont été encouragés à se confronter au passé;
5. salue l'ensemble des initiatives passées et présentes au niveau européen visant à promouvoir une mémoire historique européenne commune, notamment la Journée commémorative de l'Holocauste, la Journée européenne de commémoration des victimes de tous les régimes totalitaires et autoritaires, la mise en place d'un volet consacré à la mémoire dans l'ancien programme «*l'Europe pour les citoyens*» et dans le programme actuel «*Citoyenneté, égalité, droits et valeurs*» (CERV), ainsi que les diverses résolutions du Parlement telles que celle du 2 avril 2009 sur la conscience européenne et le totalitarisme et celle du 19 septembre 2019 sur l'importance de la mémoire européenne pour l'avenir de l'Europe;
6. se déclare préoccupé par la persistance d'une concurrence latente et d'une incompatibilité partielle entre les différentes conceptions de la mémoire et cultures du souvenir en Europe, notamment entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est, mais aussi entre les pays et les nations de certaines parties du continent; souligne que tous les pays européens ont des expériences à la fois concordantes et divergentes qui appartiennent à une histoire européenne commune; reconnaît les crimes commis par les régimes totalitaires nazis, fascistes et communistes, et à l'époque du colonialisme, et le rôle que ces crimes ont joué dans la formation des perceptions de l'histoire en Europe; souligne la nécessité de réduire les fractures régionales et idéologiques existantes en matière de prise de conscience historique entre les pays et les peuples européens, afin de créer un espace commun de dialogue, de

compréhension et de respect mutuels;

7. reconnaît que les horreurs du passé servent de «mythe fondateur négatif» et donnent un sens profond au projet de paix européen, mais constate que le souci de l'Union de raconter son histoire *ex negativo* risque de nourrir une conception téléologique, simpliste et manichéenne de l'histoire, ce qui pourrait nuire à une compréhension pleinement informée du passé complexe de l'Europe et réduire les incitations à remettre en cause les stéréotypes et les vaches sacrées des histoires nationales;

Vers une conscience historique informée en Europe

8. reconnaît la nécessité d'une compréhension plus large et plus globale de l'histoire européenne pour qu'émerge une conscience historique européenne critique et capable de se remettre en question, notamment en élargissant le champ des initiatives européennes actuelles liées au travail de mémoire, en tenant dûment compte également des groupes qui ont été sous-représentés jusqu'à présent, et en promouvant de nouvelles méthodes d'enseignement de l'histoire;

9. souligne qu'il importe de s'écarter d'une «culture du souvenir» européenne principalement imposée par les autorités dans le souci de définir ce dont les Européens devraient se souvenir, et de se tourner vers une «culture du souvenir» émanant de la population et axée sur les citoyens, fondée sur des valeurs et des principes européens communs, en se concentrant sur le développement des capacités de réexamen critique du passé aux niveaux local, régional, national et européen, avec la participation des organisations de la société civile;

10. reconnaît qu'il est fondamental d'examiner le passé de l'Europe à la lumière des valeurs européennes fondamentales consacrées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne, et des traditions éthiques et philosophiques qui sous-tendent ces valeurs, ainsi que de créer un espace de discussion ouvert qui permette également d'aborder des éléments difficiles des histoires nationales et qui garantisse une compréhension mutuelle et une réconciliation entre les différentes nations européennes et à l'intérieur de ces dernières, ainsi qu'entre les nations européennes et le reste du monde;

11. estime que la liberté d'enseigner, d'étudier et de mener des recherches, y compris le libre accès aux archives et aux sources, parallèlement à la liberté d'expression artistique, est une condition préalable à la production et à la diffusion de connaissances impartiales et fondées sur des données probantes dans les sociétés démocratiques, et à un traitement critique de l'histoire en particulier; invite la Commission et les États membres à protéger ces libertés qui sont actuellement menacées, en particulier par des cas de détournement des lois relatives à la mémoire, y compris en recourant au mécanisme européen de protection de l'état de droit;

12. souligne le rôle essentiel de l'éducation et invite les États membres à actualiser leurs programmes d'études et méthodes d'enseignement existants afin de faire passer l'histoire européenne et mondiale avant l'histoire nationale, et de mettre davantage l'accent sur une compréhension supranationale de l'histoire, notamment en permettant des perspectives multiples sur l'histoire et en encourageant les styles d'enseignement correspondants qui privilégient la réflexion et la discussion plutôt que le transfert de connaissances, et qui ont pour objectif général d'amener les étudiants à «apprendre à penser» plutôt que de leur dire

«ce qu'ils doivent penser»;

13. souligne combien l'apprentissage de l'intégration européenne, de l'histoire, des institutions et des valeurs fondamentales de l'Union ainsi que de la citoyenneté européenne est indispensable à l'émergence d'un sentiment d'appartenance européenne; demande que l'enseignement de l'histoire européenne et de l'intégration européenne, qui doit être envisagée dans un contexte global, et l'éducation à la citoyenneté européenne fassent partie intégrante des systèmes éducatifs nationaux; reconnaît les efforts déployés au niveau de l'Union pour améliorer les connaissances sur l'Union et son histoire, notamment avec les actions dites «Jean Monnet»; invite la Commission et les États membres à travailler, notamment dans le cadre du groupe de travail sur l'égalité et les valeurs de l'Espace européen de l'éducation, à l'élaboration d'éléments spécifiquement axés sur le développement d'une conscience historique européenne, et à élaborer conjointement un «manuel de l'UE» pour les activités pédagogiques fournissant des orientations communes ainsi que des faits et des chiffres impartiaux pour l'enseignement de l'histoire européenne;

14. estime que le chauvinisme, les stéréotypes sexistes, les asymétries de pouvoir et les inégalités structurelles sont profondément ancrés dans l'histoire européenne, et déplore l'absence d'une approche suffisamment multiculturelle et sensible au genre dans l'enseignement de l'histoire; considère qu'il est essentiel de lutter contre la marginalisation des femmes et d'autres groupes de la société sous-représentés dans l'histoire, et invite les États membres à accorder une attention accrue aux programmes scolaires nationaux;

15. souligne la nécessité d'un enseignement interdisciplinaire et intersectionnel de l'histoire qui applique une pédagogie innovante et centrée sur l'apprenant, en utilisant par exemple des outils interactifs, des méthodes de narration et des approches fondées sur les enseignements tirés pour toutes les générations, qui utilise un ensemble complet de sources, de technologies et de matériels d'apprentissage, y compris des manuels d'histoire transfrontaliers et transnationaux et des récits oraux, et qui encourage les capacités d'analyse et de réflexion critique;

16. reconnaît le rôle central joué par les enseignants dans la création et la transmission des compétences nécessaires à la compréhension et à l'évaluation critique des faits historiques, et souligne qu'il est important que les enseignants non seulement reçoivent une formation adéquate, mais s'engagent également à se perfectionner de manière continue, y compris par des activités d'apprentissage entre pairs et par le partage des meilleures pratiques, à la fois au niveau national et transnational; souligne, dans ce contexte, la valeur ajoutée des académies Erasmus + des enseignants;

17. invite les États membres à fournir du matériel d'enseignement (de l'histoire) et des formations sur mesure qui permettent aux enseignants de mieux se concentrer sur les aspects transnationaux et les multiples facettes de l'histoire, qui transmettent des principes didactiques adéquats et les principes d'un enseignement moderne et qui visent avant tout à former des jeunes qui réfléchissent par eux-mêmes;

18. souligne qu'il est très utile de collecter des données et de comparer et d'évaluer les méthodes et les outils d'enseignement de l'histoire, et salue le travail des organisations gouvernementales et non gouvernementales spécialisées actives dans ce domaine, y compris

l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe du Conseil de l'Europe et EUROCLIO; souligne qu'il importe que davantage d'États membres de l'Union participent à l'Observatoire;

19. reconnaît le potentiel des musées qui abordent de manière critique l'histoire contestée de l'Europe en tant qu'outil d'apprentissage du passé et de renforcement de la conscience historique, en particulier la «*Maison de l'histoire européenne*», en tant que projet phare pour lequel des ressources suffisantes devraient être mises à disposition afin d'assurer un rayonnement plus large auprès du public européen;

20. insiste sur l'importance de préserver le riche patrimoine culturel et historique de l'Europe et les lieux de mémoire, en particulier comme moyen de développer une conscience historique critique, à condition qu'ils ne soient pas détournés à des fins idéologiques, et souligne le rôle que le label du patrimoine européen et les institutions indépendantes œuvrant à la promotion du patrimoine européen, tant matériel qu'immatériel, peuvent jouer à cet égard; encourage les États membres à intensifier leurs efforts pour identifier et protéger les lieux de mémoire démocratique, en particulier ceux qui sont liés aux groupes sous-représentés; souligne le potentiel d'Europeana en tant que bibliothèque numérique, archive, musée et plateforme éducative de l'Europe;

21. reconnaît le potentiel des médias numériques et le niveau croissant de numérisation dans l'éducation, tout en se déclarant profondément préoccupé par le fait que les canaux numériques sont de plus en plus souvent utilisés de manière abusive à des fins de manipulation politique et de diffusion de la désinformation, y compris en ce qui concerne l'histoire, comme illustré par le révisionnisme historique pratiqué par la Russie dans le contexte de sa guerre d'agression contre l'Ukraine; invite la Commission et les États membres à intensifier leurs efforts pour renforcer l'éducation aux médias et au numérique et pour doter les enseignants et les étudiants de compétences et d'outils adéquats facilitant un enseignement de l'histoire fondé sur les faits, et leur permettant d'identifier, de contextualiser et d'analyser les sources historiques aussi bien traditionnelles que modernes;

22. souligne que les possibilités de mobilité transfrontalière à des fins d'apprentissage offertes par les programmes de mobilité européens et autres favorisent les échanges d'idées et promeuvent les connaissances transversales ainsi que la compréhension interculturelle, en contribuant à faire tomber les barrières nationales et en permettant une meilleure compréhension du passé et du présent;

23. demande à la Commission et aux États membres de renforcer les outils actuellement disponibles au niveau européen afin de favoriser l'émergence d'une conscience historique européenne critique et capable d'autoréflexion, en particulier le programme Erasmus+, qui soutient la mobilité et l'apprentissage interculturel, en tant qu'instruments essentiels pour améliorer la compréhension des autres cultures et nations, ainsi que le programme CERV, qui prête un appui à des projets transnationaux portant sur le souvenir historique et promeut l'engagement civique;

24. demande aux institutions européennes, aux États membres, aux pays candidats et aux pays candidats potentiels, aux établissements d'enseignement et aux acteurs de la société civile de redoubler d'efforts pour promouvoir la réconciliation, s'abstenir de toute tentative

d'instrumentalisation de l'histoire à des fins politiques et lutter contre le révisionnisme et le déni de la réalité historique tant dans l'Union européenne que dans les pays tiers; rappelle l'importance de ces éléments dans la perspective des futurs élargissements de l'Union;

Perspectives: l'héritage du passé et l'avenir de l'Union

25. adhère à l'idéal d'une «*culture de la mémoire*» et d'une conscience historique fondée sur des valeurs et des pratiques européennes communes dans la façon d'aborder le passé, tout en évitant les nivellements ou les simplifications excessifs de l'histoire;

26. espère que, sur la base d'une autoréflexion critique portant sur l'histoire et la responsabilité historique au niveau national, un discours réflexif véritablement européen sur le passé du continent puisse voir le jour, sans que l'histoire ne soit détournée à des fins politiques, et exprime l'espoir qu'une «communauté de destin» entre les peuples européens émergera d'un travail historique commun;

27. estime que les mémoires collectives finiront par contribuer à une sphère publique européenne et par s'y fondre, une sphère dans laquelle les différentes cultures du souvenir se complètent au lieu de s'opposer, et où le traitement de l'histoire devient une question d'action civique et non plus une affaire politique;

Les faux postulats de la guerre d'Ukraine, selon Eric Dénécé

Category: 2020-2030,2022-2025 : Guerre en Ukraine,Actualités,Désinformation,Europe de l'Est,Europe de l'Ouest,Géopolitique,Livres et publications,Renseignement,Services allemands
29 février 2024



L'AASSDN relaie cet éditorial d'Eric Dénécé N°64 / FÉVRIER 2024 sur cf2r.org

Lorsqu'ils considèrent la guerre d'Ukraine, la plupart des analystes[1] partent, me semble-t-il, de postulats erronés - délibérément ou par méconnaissance - que je crois instillés par les États-Unis et l'Ukraine, et qu'il convient de signaler, car ils sont à l'origine d'une vision qui s'affirme de plus en plus fausse des origines et des réalités de ce conflit et donc de son issue probable.

Il ne s'agit pas, répétons-le une nouvelle fois, de défendre les positions de la Russie, mais de rappeler certains faits et de faire prendre conscience du narratif élaboré par les Américains pour justifier le bien-fondé de cette guerre aussi horrible qu'inutile, et de la désinformation majeure dont nous sommes victimes en Europe, et en particulier en France, depuis maintenant deux années.

QUATRE POSTULATS (DÉLIBÉRÉMENT) ERRONÉS

1. La Russie Voulait Envahir L'ukraine

Nous savons aujourd'hui que le corps de bataille russe massé à la frontière ukrainienne début 2022 comptait entre 120 000 et 150 000 hommes selon les sources et que la première vague d'assaut ne comprenait que 60 000 hommes environ. Le simple bon sens voudrait que des analystes sérieux aient eu l'objectivité de reconnaître qu'il s'agissait bien d'une opération militaire « spéciale » - qu'ils étaient en droit de dénoncer - au lieu d'abonder dans le sens de la propagande diffusée par Kiev, Londres, Washington et Varsovie s'attachant à faire croire à une invasion menaçant toute l'Europe occidentale. Les effectifs russes engagés étaient clairement

ceux d'une action limitée, donc notoirement insuffisants pour une opération d'ampleur contre un État de 603 000 km² et de 43 millions d'habitants. Rappelons pour mémoire que lors de leur invasion de l'Irak - 438 000 km², 27 millions d'habitants et des forces armées non soutenues par - en 2003[2], les Américains ont engagé une armée de 150 000 hommes assistée de 45 000 Britanniques et de 70 000 Kurdes[3]. Ce premier postulat ne résiste donc pas à l'analyse militaire élémentaire.

2. LA RUSSIE DISPOSAIT D'UNE ARMÉE PUISSANTE QUI AURAIT DÛ BALAYER LES UKRAINIENS EN QUELQUES SEMAINES. CELA N'A PAS EU LIEU, CE QUI RÉVÈLE SA MÉDIOCRITÉ ET CELLES DE SES CHEFS

Les forces russes qui ont attaqué l'Ukraine l'ont fait avec un rapport de forces très défavorable de 1 contre 3. Elles ne pouvaient donc submerger ni écraser l'armée ukrainienne, très supérieure en nombre. Leur objectif était de la paralyser et de contraindre Kiev à la négociation.

De plus, on oublie ce que de nombreux experts militaires observaient déjà pendant la Guerre froide et jusqu'au début des années 2000 : les forces soviétiques (malgré leur importance), étaient d'abord des forces préparées pour la défense et non pour les opérations extérieures, à la différence des forces occidentales. Nous savons donc depuis longtemps que la logistique, surtout pour la projection de forces, n'est pas leur point fort, ce qui a été confirmé par les observations de nombreux officiers s'étant rendus en Russie après la dissolution de l'URSS... et par les premières semaines de « l'Opération militaire spéciale ».

Ces défauts, ne se sont pas améliorés après la chute du mur de Berlin, tant l'armée russe a connu de coupes sombres, tant en matière de budget, de ressources humaines que d'unités. Il a fallu attendre le début des années 2000 pour observer le début d'un redressement. Néanmoins, l'armée russe d'aujourd'hui n'est pas l'Armée rouge d'hier, bien qu'elle en soit l'héritière.

Aussi, nous nous permettons de penser que cette surestimation de la force russe, largement relayée par les médias occidentaux, n'avait pour but que de glorifier la résistance ukrainienne et d'humilier Moscou, dans le but possible de provoquer une fronde contre Poutine et son état-major.

3. LES FORCES RUSSES VOULAIENT PRENDRE KIEV, MAIS ELLES ONT ÉCHOUÉ

Autre ineptie. Seule une fraction des forces de l'Opération militaire spéciale a été affectée à l'offensive visant la capitale ukrainienne, non dans le but de la conquérir, mais de fixer les forces de Kiev (manœuvre opérative). Il est totalement délirant de croire que les Russes envisageaient de conquérir une agglomération couvrant 12 300 km² - au cœur d'une aire urbaine de 28 900 km² -, regroupant au total 4,6 millions d'âmes[4], et encore une fois face à des forces supérieures en nombre et installées sur un territoire qu'elles connaissaient parfaitement. Ceux qui savent les extrêmes difficultés de la guerre urbaine n'ont cessé de dénoncer cette affirmation des Ukrainiens et de leurs mentors occidentaux comme totalement fantaisiste.

À titre de comparaison, il convient de rappeler que pour son opération de nettoyage de la bande de Gaza (360 km², 2,6 millions d'habitants), l'armée israélienne a engagé plus de 180 000 hommes, dispose d'un contrôle du ciel total et d'une assistance américaine et britannique en matière de collecte de renseignements et de fourniture de munitions. Néanmoins, quatre mois après le début de son offensive, Tsahal n'est toujours pas parvenu à en prendre le contrôle total alors même que les combattants du Hamas (20 000 hommes) ne sont pas des adversaires comparables à l'armée ukrainienne formée par l'OTAN.

4. LA RÉSISTANCE HÉROÏQUE DES FORCES UKRAINIENNES A SURPRIS LE MONDE COMME LA RUSSIE ET MONTRE LA SOLIDITÉ ET LA DÉTERMINATION DE CETTE NATION

Cette affirmation nous semble relever d'une sous-estimation délibérée de l'armée ukrainienne afin d'atteindre le but psychologique évoqué au point n°2 ci-dessus. Encore une fois, revenons-en aux chiffres. Début 2022, les forces armées ukrainiennes comptaient 250 000 hommes, soit les deuxièmes les plus importantes en volume en Europe orientale, après l'armée russe. Elles étaient de plus complétées par les gardes-frontières (53 000 hommes), la nouvelle Garde nationale d'Ukraine (60 000) et les divers services de sécurité intérieure. Surtout, ces forces avaient bénéficié, depuis 2014 d'une assistance majeure de plusieurs pays de l'OTAN (États-Unis, Royaume-Uni, Canada), en matière de formation et de livraisons d'armes, et recevaient aussi de très nombreux renseignements sur la Russie dont ces pays disposaient[5]. C'étaient donc des forces professionnelles, bien équipées et disposant, pour certaines d'entre elles, d'une expérience du combat pour avoir participé depuis 2014, aux opérations militaires contre les régions autonomistes du Donbass. Rien à voir donc avec « la petite armée » ukrainienne que nous ont vendue l'OTAN et les médias.

Ajoutons à cela que l'armée ukrainienne avait établi, principalement autour du Donbass, de très solides positions défensives, qu'elle combattait sur un terrain qu'elle connaissait, qu'elle était trois fois plus nombreuse que les forces d'attaque russes, et que si celles-ci avaient l'initiative, leur offensive était largement attendue.

Ces quatre postulats - dont l'analyse rapide permet de mesurer qu'ils ne résistent pas aux faits - relèvent donc de la mauvaise foi, si ce n'est d'une désinformation délibérée, afin de fausser la perception du conflit et de décrédibiliser l'adversaire russe, manœuvre en soi de bonne guerre.

À côté de ses fausses affirmations, il convient également de se pencher sur d'autres faits, qui s'ils n'ont pas été déformés par le narratif otano-ukrainien, ont été passés sous silence, car ils contribuent également à éclairer les réalités de ce conflit d'un jour nouveau.

LA NÉCESSAIRE RELECTURE DES PREMIERS MOIS DU CONFLIT

5. Depuis 2014, les Américains n'ont eu de cesse de soutenir l'Ukraine et de la pousser à reconquérir le Donbass et la Crimée - qui sont des terres russes - en encourageant son nationalisme et en l'armant, poussant de ce fait les Russes dans leurs retranchements. Washington comme Kiev connaissaient pourtant les multiples avertissements qu'avait lancés Vladimir Poutine à partir de 2007 et ses réactions face à l'avancée agressive de l'OTAN aux

marges de la Russie (Géorgie 2008, Ukraine 2014). Américains et Ukrainiens se doutaient bien que les Russes ne resteraient pas sans réagir – tout en espérant peut être le contraire... – et qu'il fallait alors les faire tomber dans un piège : les placer en position d'agresseurs et de violation du droit international. Ils n'ont donc eu de cesse, depuis le milieu de l'année 2021, d'alerter l'opinion internationale sur la menace russe et le risque de guerre (qu'ils étaient en train de provoquer) dès qu'ils ont observé que Moscou massait ses troupes à la frontière ukrainienne et s'y livrait à des exercices militaires.

Il est finalement possible de considérer que les deux adversaires ont « bluffé » : les Américains et les Ukrainiens en pensant que les Russes ne réagiraient pas ; et Moscou estimant sans doute qu'en massant ses forces à la frontière, Washington et Kiev renonceraient. Mais aucune de ces deux manœuvres n'a fonctionné et elles ont irrémédiablement conduit à la guerre.

6. Ukrainiens et Américains savaient parfaitement qu'en lançant l'opération de reconquête du Donbass le 17 février 2022, Moscou interviendrait en soutien des populations russophones menacées. Leur objectif était alors d'amener l'armée russe à buter sur les nombreuses fortifications érigées depuis 7 ans à dans le sud-est du pays et à leurs nombreux moyens antichars, afin de lui infliger une défaite. Mais les Russes ne sont pas tombés dans ce piège.

7. Il n'est pas imaginable que Washington et Kiev aient décidé cette provocation contre la Russie sans que l'armée ukrainienne soit prête à résister et ait pris des dispositions défensives solides. Encore une fois, la – légitime – résistance ukrainienne n'est pas surprenante et s'est donc paradoxalement révélée moins performante que prévu, les Russes ayant pu fixer une partie des forces autour de Kiev et occuper très rapidement plus de 30% du territoire.

8. Le retrait des forces russes de la région de Kiev, fin mars 2022, n'est pas lié à un échec militaire – bien qu'elles y aient rencontré une farouche résistance ayant contrarié leur progression – mais à une concession de Moscou dans le cadre des négociations d'Istanbul[6], comme l'a confirmé Poutine lors de son interview accordée à Tucker Carlson. Certains continuent de nier ce fait, mais sans aucun argument, car les forces russes se sont retirées en bon ordre... avant que les Ukrainiens, sous l'influence de Boris Johnson, ne décident de mettre un terme à des négociations en passe d'aboutir !

9. Tout cela ne veut pas dire que les Russes n'aient pas commis d'erreurs. Il y a eu sans aucun doute de mauvaises estimations initiales de l'adversité, due à des rivalités entre services de renseignement. Dans un article récent[7], Andreï Kozovoï, professeur à l'université de Lille, évoque le fait que seules trois personnes, en dehors de Poutine lui-même, auraient été au courant du projet d'invasion décidé lors du Conseil de sécurité du 21 février : le ministre de la Défense, Sergueï Choïgou ; le secrétaire du Conseil, Nikolaï Patrouchev ; et le directeur du FSB, Alexandre Bortnikov. Les autres membres de cette instance – dont Sergeï Lavrov, ministre des Affaires étrangères, Mikhaïl Michoustine, Premier ministre et Sergueï Narychkine, le chef du SVR – auraient été, eux, favorables à la poursuite du processus diplomatique.

Par ailleurs Andreï Kozovoï rappelle justement que depuis l'arrivée de Poutine à la présidence en 2000, le FSB n'a cessé de prendre l'ascendant sur les autres services de renseignement, le SVR, mais aussi le GRU (Direction du renseignement militaire). Le premier s'étant déconsidéré aux yeux de Poutine à la suite de l'arrestation, en 2010 aux États-Unis, d'une dizaine d'illégaux par le FBI ; le second en raison du fiasco de l'empoisonnement de Skripal, à Londres, en 2018. Le FSB se serait de facto retrouvé en position de force dans l'élaboration du processus

décisionnel, pesant de tout son poids en faveur d'une intervention militaire en Ukraine. La décision de lancer l'opération militaire spéciale – certainement envisagée de longue date, mais non planifiée aussi en détail qu'elle aurait dû l'être – semble ainsi avoir été prise dans l'urgence. Une fois celle-ci engagée, comme tous les militaires le savent, un plan d'opération ne résiste jamais à plus de trois jours de guerre et les forces russes ont été confrontées à une plus forte adversité que ce qu'elles escomptaient, ce qui leur a coûté cher.

LE CINQUIÈME (NOUVEAU) FAUX POSTULAT

10. IL EXISTE UN RÉEL RISQUE DE GUERRE AVEC LA RUSSIE D'ICI 5 À 8 ANS ET LES OCCIDENTAUX DOIVENT S'Y PRÉPARER

Depuis la fin de l'année 2023, en raison de l'échec de la contre-offensive ukrainienne et des difficultés d'approvisionnement en armes, un nouveau narratif est produit par l'OTAN : celui d'un risque de guerre avec la Russie à l'horizon de 5 à 8 ans. Ainsi se succèdent les déclarations alarmistes des principaux responsables politiques et militaires des pays de l'OTAN, dans une campagne savamment orchestrée.

- En décembre 2023, les principaux collaborateurs du président Joe Biden déclarent au Congrès que si les parlementaires ne votent pas rapidement pas une aide militaire supplémentaire à l'Ukraine, la Russie pourrait gagner la guerre en quelques mois, voire quelques semaines. Mais les Républicains continuent à ce jour de s'opposer à une nouvelle aide de 61 milliards de dollars à Kiev.
- Puis, le 7 janvier, à l'occasion de leur séminaire annuel sur la défense, des membres du gouvernement suédois et des haut-gradés de l'armée déclarent que le pays doit se préparer à une guerre avec la Russie.
- Le 16 janvier, le journal allemand *Bild* publie un document « confidentiel » de l'état-major allemand montrant que celui-ci envisage sérieusement une attaque russe et décrivant comment il se prépare à y faire face.
- Le 21 janvier, l'amiral néerlandais, Rob Bauer, président du Comité militaire de l'OTAN déclare que l'Alliance n'exclut pas une guerre avec la Russie : « *Nous nous préparons à un conflit* » annonce-t-il.
- Le 21 janvier toujours, le ministre allemand de la Défense, Boris Pistorius, met en garde contre le risque d'une guerre dans un entretien diffusé par la chaîne télévisée ZDF, affirmant que « *même si une attaque russe ne paraît pas probable pour l'instant, nos experts s'attendent dans cinq à huit ans à une période au cours de laquelle cela pourrait être possible* ».
- Le 24 janvier, le général Sir Patrick Sanders, chef de la *British Army* estime, dans une interview au *Guardian*, que la société britannique doit se préparer à l'éventualité d'une guerre.
- Le 5 février, dans un entretien paru dans le tabloïd *Super Express*, le ministre de la Défense polonais, Wladyslaw Kosiniak-Kamysz, déclare ne pas exclure une guerre imminente avec la Russie.

- Enfin, le 9 février Le ministre danois de la Défense, Troels Lund Poulsen, affirme, dans une interview au quotidien *Jyllands-Posten*, que la Russie est capable de passer rapidement à l'offensive et que le Danemark doit être prêt à ce scénario.

Tous déclarent que face à la menace, les budgets de défense et les achats d'armement doivent être augmentés sans attendre[8]. Évidemment, on ne s'interroge guère quant à savoir à qui profite cette manœuvre politico-médiatique[9]

Or, indépendamment du fait que Vladimir Poutine ait été très clair sur ce point lors de son interview avec Tucker Carlson[10], les réalités démographiques et militaires montrent que cette hypothèse est totalement irréaliste et relève, une nouvelle fois, de la propagande, dans le but de maintenir à tout prix la cohésion de l'OTAN, qui commence à se fissurer, et surtout de faire peur aux opinions publiques qui voient bien quelle vont être l'issue de la guerre et les conséquences économiques déplorables qu'elle a engendrées pour elles.

REFERENCES

[1] Y compris l'excellent Emmanuel Todd - dont le dernier ouvrage (*La Défaite de l'Occident*, Gallimard, Paris, 2024) est en tout point remarquable - qui s'égare parfois lorsqu'il aborde les questions militaires.

[2] Opération lancée en dépit de l'opposition très claire de l'ONU et illégale au regard du droit international.

[3] https://fr.wikipedia.org/wiki/Invasion_de_l%27Irak_par_les_%C3%89tats-Unis_en_2003

[4] Cf. <https://www.populationdata.net/pays/ukraine/aires-urbaines>. La ville de Kiev stricto sensu couvre 827 km² et compte 3 millions d'habitants, une superficie et une population toujours supérieures à Gaza.

[5] Eric Schmitt, Julian Barnes & Helen Cooper, "Commando Network Coordinates Flow of Weapons in Ukraine, Officials Say", *New York Times*, June 25, 2022. Greg Miller and Isabelle Khushudyan, "Ukrainian spies with deep ties to CIA wage shadow war against Russia", *The Washington Post*, October 23, 2023.

[6] Voir à ce sujet mon éditorial n°62, « Quand le brouillard de la guerre commence à se dissiper », février 2023 (<https://cf2r.org/editorial/quand-le-brouillard-de-la-guerre-commence-a-se-dissiper/>).

[7] Andrei Kozovoï, « Poutine ou l'intoxiqueur intoxiqué » *Politique internationale*, n°178, Hiver 2023. Cet article, qui apporte des éléments intéressants, se décrédibilise malheureusement par sa grossière orientation anti-Poutine. L'auteur va jusqu'à attribuer la responsabilité de l'assassinat de Daria Dougina au FSB... alors que le SBU ukrainien l'a clairement revendiqué !

[8] Seule voix discordante, le chef d'état-major des armées (CEMA) français, le général Thierry Burkhard a déclaré, le 22 janvier, lors d'une conférence à la Sorbonne, que « *quelle que soit l'issue de la guerre en Ukraine, la Russie a déjà subi une défaite stratégique. (...) L'armée de terre russe est dans un état critique. Elle ne constitue plus une menace pour l'OTAN* » (<https://www.opex360.com/2024/01/24/pour-le-chef-de-la-british-army-la-societe-britannique-do>

it-se-preparer-a-leventualite-dune-guerre/).

[9] En 2023, les exportations d'armes américaines ont augmenté de 56% par rapport à 2022 selon le département d'État américain. C'est essentiellement la guerre en Ukraine qui explique cet accroissement record.

[10] Alors que Tucker Carlson, lui demandait s'il pouvait « *imaginer un scénario dans lequel vous envoyez des troupes russes en Pologne* », Vladimir Poutine a répondu : « *Seulement dans un cas de figure, si la Pologne attaque la Russie. Nous n'avons pas d'intérêts en Pologne, en Lettonie ou ailleurs. Pourquoi ferions-nous cela ? Nous n'avons tout simplement aucun intérêt (...). Il n'en est pas question* », a-t-il ajouté.

[1944 : René Duchez dérobe des plans du Mur de l'Atlantique](#)

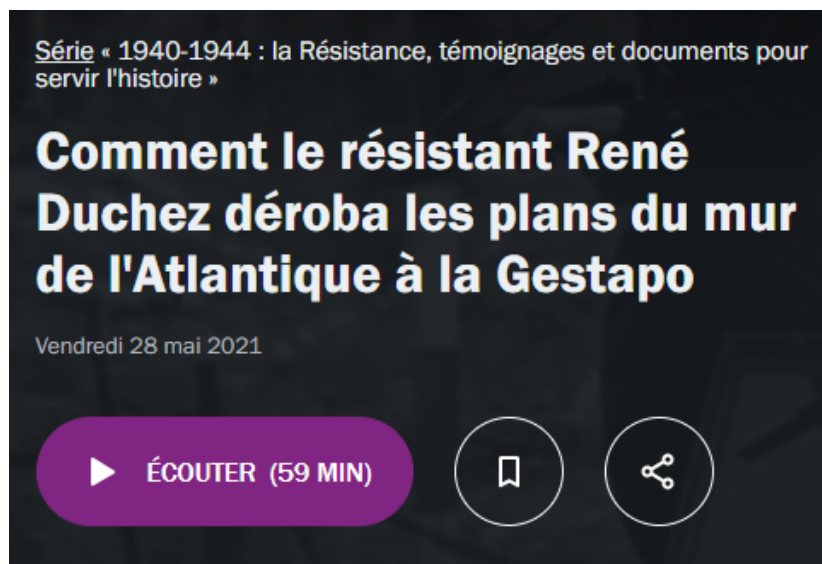
Category: 1940-1944 : Résistances en France, 1942-1945, 1944 : Débarquements en France, Biographies, Le rôle des Services spéciaux dans la préparation du débarquement, Services français
29 février 2024



René Duchez (1903-1948) est un résistant français, connu pour avoir dérobé les plans du mur de l'Atlantique à la Gestapo.

Originaire de Lorraine, Duchez intègre le groupe de résistance Centurie, à Caen. Ce groupe est membre du réseau Organisation civile et militaire. L'activité des quarante membres du groupe consiste en la collecte de renseignements sur le mur de l'Atlantique en construction. Dans ce but, Duchez se fait embaucher comme peintre en bâtiment à la kommandantur de Caen en mai 1942. Le 8 mai, il dérobe les plans des fortifications allemandes de la côte normande entre Cherbourg et Honfleur. Ces plans sont transmis au colonel Rémy qui les conduit en Grande-Bretagne. Selon Rémy, le vol de ces plans contribua au choix de la Normandie comme lieu du débarquement de juin 1944.

Écoutez le Podcast de France Culture



Odette Duchez, raconte ensuite comment son mari, **René Duchez**, déroba les plans du mur de l'Atlantique à la Gestapo. Elle était elle-même chef du renseignement du réseau Centurie et fut déportée à Ravensbrück.

Enfin l'émission nous fait revivre le débarquement et les dernières journées qui l'ont précédé dont "la semaine rouge" à Rouen, du 30 mai au 6 juin 1944.

Photo portrait : [Patrimoine Normand](#)

[1941-1942 : Des copies des plans de la Wehrmacht détournées par Henri Brunet](#)

Category: 1940-1942,2ème Guerre Mondiale (1939-1945),Europe de l'Ouest,Renseignement,Services allemands
29 février 2024



Henri Brunet, un héros discret de la Résistance française, était un officier de réserve et chef d'entreprise. Mobilisé en 1939, il retourna à la vie civile à Caen après une maladie. Là, il fut contraint par les Allemands à reproduire des plans militaires. Brunet utilisa cette position pour fournir des renseignements aux Alliés, en copiant secrètement des documents importants. Malgré des soupçons allemands et une surveillance accrue, il continua son travail de renseignement. Finalement, il fut trahi, arrêté, et exécuté en 1943. Brunet est reconnu comme un martyr, honoré pour son courage et son engagement envers la France.

[263 - Des copies des plans de la Wehrmacht détournées](#)[Télécharger](#)

[1944 : Paul Daum contribue à déjouer l'aviation de l'ennemi lors du débarquement de Provence](#)

Category: 1942-1945,1944 : Débarquements en France,2ème Guerre Mondiale (1939-1945),Europe de l'Ouest,Extraits de bulletin,Le rôle des Services spéciaux dans la

préparation du débarquement, Renseignement, Services français
29 février 2024



Durant la Première Guerre mondiale, **Paul Daum** sert d'abord dans l'artillerie puis dans l'aviation, se distinguant par son courage, notamment en affrontant seul six avions ennemis en 1915. Il devient pilote, commande une escadrille, et est plusieurs fois cité pour bravoure. Durant la Seconde Guerre mondiale, il rejoint rapidement la Résistance, devenant sous-chef du Réseau Roy. Arrêté par la Gestapo en 1943, il est déporté et décède en captivité en 1944.

L'engagement de Paul Daum dans la Résistance et sa contribution à la collecte de renseignements ont eu un impact significatif sur le **débarquement de Provence** et les opérations militaires alliées en France durant la Seconde Guerre mondiale. Son travail et celui de ses camarades ont facilité les opérations militaires et ont contribué à la libération de la France. Le réseau Roy a fourni des renseignements cruciaux pour planifier cette opération majeure, en fournissant des détails sur les positions ennemies, les fortifications et les mouvements de troupes.

[263 - Hommage au grand résistant Paul Daum Télécharger](#)

[Avatars et renseignement humain dans la lutte contre les cybercriminels](#)

Category: 2020-2030,Actualités,Cybercriminalité,Extraits de bulletin,Renseignement
29 février 2024



L'article analyse l'évolution de la cybercriminalité et l'importance croissante du renseignement humain dans sa lutte. Il met en lumière la persistance des acteurs clés dans ce domaine, notamment les opérateurs russes, et leur adaptation aux changements technologiques et internationaux. Les succès récents dans la lutte contre la cybercriminalité, obtenus grâce à une combinaison de renseignement humain et de moyens techniques, soulignent la nécessité d'une approche plus humaine dans l'espace cyber. L'article conclut que la fusion du renseignement humain, physique et virtuel avec les techniques traditionnelles est cruciale pour contrer efficacement la cybercriminalité.

[263 - Avatars et renseignement humain](#)[Télécharger](#)

[1914-1918 : Missions Spéciales des douaniers en Guerre](#)

Category: 1900-1930,1ère Guerre Mondiale (1914-1918),Documents PDF,Extraits de bulletin,Renseignement,Services français
29 février 2024



L'article de Yvan Chazalviel, Ancien attaché douanier à La Haye et Berlin, explore l'implication unique des douaniers français dans les efforts de renseignement et de défense pendant la Première Guerre mondiale, notamment à travers des "missions spéciales" derrière les lignes ennemies. Ces missions, souvent secrètes et périlleuses, comprenaient la surveillance des mouvements de troupes et le sabotage, capitalisant sur les compétences et connaissances militaires préexistantes des douaniers. Malgré les risques élevés, ces actions ont contribué à des succès tactiques significatifs, bien que leur impact global reste nuancé en raison des contre-mesures ennemies et de la limitation technologique de l'époque.

[n260-1914-1918-Douaniers-en-missions-specialesTélécharger](#)

1956-1959 : le HD-321, l'avion du Service action du SDEC en Algérie

Category: 1955-1962,Extraits de bulletin,Guerre d'Algérie (1954-1962),Services français,SR Air

29 février 2024



Le HD-321 était un avion spécialisé capable de se poser et décoller sur des pistes très courtes. Mis en service en 1956, il a été utilisé par le Service action du SDECE. Initialement commandé par Air France, sa production a été arrêtée après l'annulation de la commande. Ce modèle rare, construit **seulement en deux exemplaires**, se distingue par ses ailes à grand allongement. Utilisé pour des opérations spéciales en Algérie et ailleurs, l'avion a notamment servi à ravitailler des postes isolés de l'armée. Malgré ses exploits, l'un des HD-321 termine sa carrière de façon prématurée après un atterrissage raté en 1959. Aujourd'hui, l'épave de cet avion rare attire toujours l'attention, symbolisant une ère révolue de l'aviation et de l'espionnage.

[263 - Le HD-321 l'avion du Service action](#)[Télécharger](#)

[1935-1940 : Les services spéciaux face à la montée des périls](#)

Category: 1935-1940, 2ème Guerre Mondiale (1939-1945), Colonel Paul Paillole, Comment fonctionne un service de contre-espionnage ?, Comment fonctionne un SR (service de renseignement) ?, Comment les Services Spéciaux français étaient-ils organisés ?, Europe de l'Ouest, Extraits de bulletin, Général Guy Schlessler, Général Louis Rivet, Livres et publications, Renseignement, Services allemands, Services français, SR Guerre (Kleber)
29 février 2024



Photo : général Louis Rivet, chef du contre-espionnage et des services de renseignement (1936-1944)

1er extrait de la série : "Retour sur les heurs et malheurs du service de renseignement de l'armée avant et pendant la Deuxième Guerre mondiale"

Au milieu des années 1930, le Service de Renseignement (SR) existe depuis un peu plus de soixante ans(1). Créé sur une base minimale et doté de moyens dérisoires(2) au lendemain de la guerre de 1870(3), il s'est étoffé au fil du temps. D'une part à la faveur de la première Guerre Mondiale. D'autre part à la suite des recommandations contenues dans les rapports présentés en 1932 et 1933 par le **colonel Lainey**(4), lequel avait plaidé, à juste raison, pour un renforcement du réseau des postes déployés aux frontières (ce qui débouchera, entre autres, sur la création du Bureau d'Études du Nord-Est à Lille) et pour un effort plus marqué dans le domaine des moyens techniques.

Au moment où le **colonel Rivet** en prend le commandement au mois de juin 1936 (c'est-à-dire à peine trois mois après le choc majeur qu'a été l'occupation de la Rhénanie), le SR/SCR peut être caractérisé sur les bases suivantes :

1. C'est une institution de caractère militaire et, plus précisément, une composante de l'État-Major, chargée tout à la fois de collecter un maximum de renseignements à l'étranger(5) et de contrecarrer les entreprises d'espionnage, quelle qu'en soit la nature et d'où qu'elles viennent. Ce qui apparaît a priori comme une évidence n'en mérite pas moins d'être précisé. D'une part parce que le SR/SCR n'est qu'un des acteurs du

renseignement (qu'il partage avec le SR/Marine et, à partir de 1938, avec le SR Intercolonial) et du contre-espionnage (l'ensemble des procédures étant diligentées et gérées par la Surveillance du Territoire). Ensuite parce qu'il ne rapporte qu'à la hiérarchie militaire (soit directement, soit par le biais du 2e Bureau) et n'est que rarement en contact avec l'échelon politique, sauf à ce que l'échelon politique le sollicite directement(6).

2. C'est une institution dont les moyens sont comptés, pour ne pas dire contraints, qu'il s'agisse de ses moyens en personnel(7), de ses moyens financiers(8) ou de ses moyens techniques(9). Comme c'est souvent le cas dans l'institution militaire, a fortiori dans le milieu du renseignement, les cadres sont recrutés par cooptation(10). Il n'est pas rare qu'ils y fassent l'essentiel de leur carrière(11) ou qu'ils y reviennent après y avoir servi(12).
3. C'est une institution dont l'image et la réputation ont été durablement et profondément ternies par l'**affaire Dreyfus**, et ce à double titre. D'abord dans l'opinion publique, comme on le constatera lorsqu'une campagne de Presse sera lancée après l'arrestation de l'intendant Frogé, convaincu d'espionnage et condamné en 1935 à cinq ans de prison, c'est-à-dire au maximum de la peine applicable à l'époque(13). Ensuite, ce qui est plus surprenant, au moins a priori, dans l'institution militaire elle-même, car le fait de passer ou d'être passé par le SR/SCR n'est considéré ni comme valorisant, ni comme « porteur » dans une carrière d'officier. Le fait qu'aucun de ceux qui l'ont commandé n'ait dépassé le grade de colonel (à l'exception de Louis Rivet qui n'a accédé au grade d'officier général que lors de son départ en retraite et à la demande insistante de Jacques Soustelle) n'est pas le fait du hasard.
4. Loin de vivre en vase clos et d'être un « électron libre » dans le système administratif, le SR/SCR doit, par la force des choses, travailler et « cohabiter » avec un certain nombre de partenaires autres que l'État-Major(14) et les services du ministère de la Guerre. Pour autant que les archives permettent d'en juger, les rapports avec les services du ministère de l'Intérieur (Direction Générale de la Sûreté Nationale, Surveillance du Territoire, 5e Section des Renseignements Généraux de la Préfecture de Police) et avec ceux du ministère de la Justice, où le SR/SCR dispose d'un correspondant privilégié et d'un relais efficace en la personne d'**Henry Corvisy**(15), peuvent être qualifiés d'apaisés, à défaut d'être pleinement harmonieux (notamment parce que la compétence des juridictions civiles à traiter les affaires d'espionnage est considérée comme approximative et les peines qu'elles prononcent comme insuffisantes par construction).

À l'inverse, les rapports avec les services du ministère des Affaires étrangères ont été le plus souvent conflictuels, pour ne pas dire tendus. D'une part parce qu'ils se sont opposés autant qu'ils l'ont pu à la nomination d'agents opérant sous couverture diplomatique, y compris dans des cas où elle était pleinement justifiée(16). D'autre part parce que, comme une bonne partie de l'administration et de la classe politique, ils n'ont compris que partiellement et tardivement ce qu'impliquait la lutte contre les entreprises de l'Axe, que ce soit sur le terrain de l'espionnage ou sur celui de la propagande(17). Ils persisteront à s'opposer jusqu'au mois de juin 1939 à l'expulsion d'**Otto Abetz**, organisateur et plaque tournante de la propagande du Reich en France(18). Après la déclaration de guerre, ils s'opposeront également à la fermeture des consulats italiens dans la zone des Armées alors qu'ils étaient communément utilisés par

l'Abwehr pour collecter un maximum de renseignements d'ordre militaire, motif pris de ce qu'il ne faut ni « jeter Mussolini dans les bras d'Hitler » (dans un contexte où le Pacte d'Acier avait été signé au mois de mai 1939), ni le pousser à déclarer la guerre à la France » (ce qu'il fera, en tout état de cause, au début du mois de juin 1940). « Le SR dut combattre deux adversaires principaux : le contre-espionnage allemand et le ministère des Affaires étrangères. Des deux, ce fut le second qui entrava le plus efficacement notre action », écrira après la signature de l'armistice le commandant Navarre (qui avait passé les années 1937 à 1940 à la section « Allemagne » du SR)(19).

Si surprenant que cela puisse paraître aujourd'hui, il n'y a pas de branche « Action » au SR/SCR, à l'inverse de ce qu'on observe à l'époque en Grande-Bretagne par exemple(20). La section MG (pour Matériel de Guerre) du 5e Bureau (qui regroupe depuis la déclaration de guerre le 2e Bureau et le SR/SCR) ne commencera à s'intéresser au sabotage que dans les derniers mois de l'année 1939(21). Aucune des opérations envisagées en liaison plus ou moins étroite avec l'allié britannique (l'obstruction du Danube notamment) ne débouchera sur quoi que ce soit. Il faudra attendre les premiers mois de l'année 1943 pour que le commandant Lejeune soit chargé de jeter les bases d'un service « Action » à la DSR-SM(22), mission dont l'objet même devint caduc après la création de la DGSS(23) à la fin du mois de novembre 1943 et, plus encore, après la fusion effective du BCRA et de la DSR-SM à la fin du mois d'avril 1944.

2) Les caractéristiques du SR/SCR et celles de son environnement institutionnel étant posées, reste à savoir si, dans quelle mesure et comment il s'est acquitté de ses missions tout au long des années 1930. Schématiquement parlant, elles sont au nombre de trois :

- **La connaissance, l'analyse et le suivi** du ou des dispositifs mis en place par le ou les pays considérés comme des « adversaires potentiels », l'Allemagne et l'Italie en tout premier lieu.
- **La lutte contre l'espionnage**, quelles qu'en soient la nature et l'origine.
- **L'identification, le signalement, le suivi et la surveillance** de ceux qui sont susceptibles d'être considérés comme « suspects au point de vue national » (suivant la terminologie communément utilisée à l'époque).

2.1) S'agissant de la connaissance, de l'analyse et du suivi actualisé des dispositifs mis en place par les pays considérés comme des « adversaires potentiels » (Allemagne, Italie), le dépouillement des archives(24) ne laisse que peu de place au doute et ne permet pas ou quasiment pas d'instruire le procès du SR/SCR. D'abord parce que les documents disponibles montrent qu'il a compris et analysé, dès avant l'accession d'Hitler au pouvoir, l'objectif poursuivi par l'Allemagne à la fois sur le plan politique et sur le plan militaire, c'est-à-dire vider le Traité de Versailles de sa substance(25).

Ensuite parce qu'il a rapidement mis à jour et à peu près parfaitement suivi les efforts déployés par l'Allemagne dans la première moitié des années 1930 pour contourner les clauses militaires du Traité de Versailles et pour renforcer aussi discrètement que possible à la fois les effectifs et l'équipement de la Reichswehr(26). Enfin parce que les sources de tous ordres dont le SR/SCR disposait, y compris et surtout en Allemagne(27), lui ont permis d'informer le commandement et l'échelon politique de la décision prise par Hitler de rétablir le service militaire obligatoire au mois de mars 1935, d'occuper la zone démilitarisée de la Rhénanie au

mois de mars 1936, de sceller la mort de la Tchécoslovaquie en tant qu'État indépendant au mois de septembre 1938, d'occuper la Bohême-Moravie au mois de mars 1939 et d'envahir la Pologne au mois de septembre 1939.

Les sources disponibles ne permettent manifestement pas de reprocher au SR/SCR de n'avoir pas transmis en temps et heure au commandement et à l'échelon politique les informations nécessaires pour apprécier à la fois les intentions d'Hitler et les conséquences qu'elles étaient susceptibles d'avoir dans l'hypothèse où il déciderait de les mettre à exécution, ce qui, à lire les notes rédigées à l'époque, était présenté comme plus que probable. La question qui reste posée est de savoir pourquoi l'un et l'autre ont fait le choix soit de minimiser, soit de mettre en doute, soit d'ignorer purement et simplement les informations et les analyses dont ils disposaient pour en venir in fine à ne pas les exploiter. Est-ce parce qu'ils ne le jugeaient pas nécessaire (ce qui semble être le cas au mois de mars 1935 et, plus encore, au mois de mars 1936) ou parce qu'ils estimaient ne pas ou ne plus en avoir les moyens, militaires notamment (ce qui est le sentiment dominant avant les accords de Munich) ?

S'agissant de la connaissance, de l'analyse et du suivi régulier du dispositif déployé par l'Allemagne face à la France, l'appréciation qu'il est possible d'en faire, a posteriori et sur la base des archives disponibles, permet de les considérer à tout le moins comme « globalement positives ». On constate, y compris en fin de période, un écart entre les données produites par le SR/ SCR et la réalité telle qu'on la connaît aujourd'hui(28). Ce n'est pas surprenant. D'abord parce que l'exercice ne relève évidemment pas de la science exacte. Ensuite parce que l'accès à l'information était « verrouillé » dans l'Allemagne de l'époque, a fortiori quand elle portait sur un sujet plus que « sensible », ce qui contraignait ceux qui travaillaient sur le potentiel militaire du Reich soit à des approximations, soit à des extrapolations. Enfin parce que, si relative que puisse paraître la précision et/ou la fiabilité des données produites sur tel ou tel point à un moment donné du temps, il reste que le SR/SCR a correctement appréhendé et actualisé à intervalle régulier le dispositif déployé par l'Allemagne bien avant la déclaration de guerre(29) et que le rapport des forces dans le domaine aérien n'a cessé de pencher de plus en plus nettement en faveur du Reich au fil des années, que ce soit quantitativement ou qualitativement(30).

Loin d'être limité à l'ordre de bataille allemand, le SR/SCR a évidemment fait le même travail sur le dispositif italien, notamment à partir de la seconde moitié de l'année 1938. Il a été, pour l'essentiel, le fait du poste de Marseille(31) et de ses annexes, celles de Nice, de Chambéry et d'Annemasse en tout premier lieu.

La lutte contre l'espionnage a été une des missions essentielles du SR/SCR dans la seconde moitié des années 1930. Elle a pris une importance croissante au fil des années. D'une part parce que la perception de la menace que représentent les ingérences étrangères, celles de l'Allemagne et de l'Italie en tout premier lieu, est beaucoup plus aiguë en fin de période qu'en début de période. D'autre part parce que les instruments utilisés et les moyens déployés pour lutter contre l'espionnage ont sensiblement évolué sur la période considérée.

Les textes permettant de réprimer l'espionnage ont changé du tout au tout. À la loi du 18 avril 1886, qui était communément considérée comme inopérante(32) et dont l'application avait été de jure suspendue pendant la Première Guerre mondiale(33), va succéder, non sans mal(34), la

loi du 26 janvier 1934. Même si elle comble à tout le moins une partie des lacunes dont souffrait la loi du 18 avril 1886, elle ne règle qu'une partie des problèmes posés. D'une part parce que l'espionnage reste considéré comme un délit (au lieu d'être considéré comme un crime, comme il l'est en Allemagne). D'autre part parce que la peine applicable en matière d'espionnage est limitée à cinq ans de prison alors même que l'espionnage est passible de la peine de mort en Allemagne(35). Il n'en reste pas moins que le nombre des prévenus soupçonnés d'espionnage augmente fortement, passant de 18 par an en moyenne entre 1930 et 1933 à 95 en 1934 et 141 en 1935(36).

D'abord parce que le décret-loi du 30 octobre 1935 va donner compétence aux tribunaux militaires pour statuer à tout le moins sur une partie des dossiers d'espionnage et leur donner la faculté de prononcer des peines supérieures à cinq ans de prison. Ensuite parce que le décret-loi du 17 juin 1938 étend la compétence des tribunaux militaires à l'ensemble des dossiers d'espionnage et fait de l'espionnage un crime de droit commun, justiciable des travaux forcés et de la peine de mort. Enfin parce que le décret-loi du 29 juillet 1939 va définir et détailler les actes considérés comme relevant de l'espionnage, tous étant passibles de la peine de mort, que ce soit en temps de guerre (ce qui avait été le cas entre 1914 et 1918) ou en temps de paix(37).

Dans le même temps, les moyens consacrés à la lutte contre l'espionnage vont être à la fois « professionnalisés » et renforcés. C'est moins, voire beaucoup moins, vrai pour la SCR(38) que pour l'instance chargée de diligenter les enquêtes et les procédures, c'est à dire la Sûreté Nationale. Alors que la lutte contre l'espionnage n'était qu'une des missions confiées à 136 « commissaires spéciaux » de la Sûreté, les choses changent du tout au tout au milieu des années 1930.

D'abord parce que le ministère de l'Intérieur va créer au mois d'avril 1934 un service spécialisé dans la lutte contre l'espionnage(39), n'ayant pas de comptes à rendre au corps préfectoral et rattaché au Contrôle Général de la Surveillance du Territoire(40). Ensuite parce que l'organisation même de la Surveillance du Territoire est progressivement rationalisée, notamment par rapport à celle des Armées(41). Enfin parce que ses effectifs vont sensiblement augmenter, passant d'une trentaine de fonctionnaires au milieu des années 1930 à une centaine de fonctionnaires à la veille de la déclaration de guerre(42).

2.2.3) La perception croissante de l'ampleur prise ou susceptible de l'être par les ingérences de l'Axe, le durcissement de l'arsenal répressif et le renforcement marqué des moyens dévolus à la Surveillance du Territoire(43) vont rapidement produire des résultats. D'une part parce que les peines prononcées à partir de 1936, pour une bonne part par les tribunaux militaires, sont sensiblement plus lourdes qu'elles ne l'étaient dans la première moitié des années 1930(44). D'autre part parce que le nombre des arrestations augmente dans des proportions significatives(45). D'après le décompte opéré par la SCR sur la base des comptes-rendus qui lui sont adressés au jour le jour, leur nombre serait passé de 45 en 1935 à 97 en 1936, 153 en 1937, 274 en 1938 et 494 sur les huit premiers mois de l'année 1939. Il va « exploser » après l'ouverture des hostilités et la déclaration de l'état de siège, lequel a - entre autres - pour conséquence de transférer les pouvoirs de police à l'autorité militaire. On compte 221 arrestations pendant les quatre derniers mois de l'année 1939(46) et 1251 sur l'ensemble de l'année 1940, la plupart d'entre elles intervenant avant la signature de l'armistice.

Si spectaculaires qu'ils puissent paraître, les chiffres précités et, plus encore, l'évolution dont ils témoignent méritent d'être nuancés. D'abord parce que toutes les arrestations ne débouchent ni sur un ordre d'informer, ni sur une condamnation, une partie d'entre elles se soldant soit par un acquittement, soit par un non-lieu. Ensuite parce qu'une fraction non négligeable de ceux qui sont arrêtés pour espionnage à partir de l'été 1939 ne seront jamais jugés, beaucoup profitant de l'exode pour s'évader. Enfin parce qu'une partie de ceux qui ont été jugés, condamnés pour espionnage et incarcérés seront libérés juste avant ou juste après l'armistice par l'occupant ou sous la pression de l'occupant(47).

L'identification, le signalement et, le cas échéant, la surveillance ou le suivi de ceux qui sont, à tort ou à raison, soupçonnés d'être « suspects au point de vue national » constituent le quotidien du SR/SCR et de ses postes en région. Les renseignements et les demandes d'enquête(48) qui les concernent représentent une fraction plus que significative des courriers et, d'une façon générale, des dossiers contenus dans les cartons de la série 7 NN(49).

On peut les caractériser comme suit :

2.3.1) Ils couvrent **un spectre très large de personnes physiques et morales**, qu'elles soient de nationalité française ou, ce qui est fréquent, de nationalité étrangère. La qualité des renseignements qu'ils contiennent est pour le moins inégale. Elle peut être considérée comme bonne, voire plus, notamment quand les renseignements donnés sont de première main et quand ils proviennent d'interceptions « techniques »(50) ou, à l'inverse, « approximative », voire à ce point faible qu'on peut les assimiler à des ragots. Une partie non négligeable des enquêtes demandées par le SR/SCR montre que les renseignements invoqués pour justifier la saisine des services de police sont soit empreints de malveillance, soit à peu près dénués de tout fondement(51).

2.3.2) Ils montrent que le SR/SCR a une conception pour le moins « extensive » de sa mission. Loin de se borner à identifier et surveiller les individus, les associations et les mouvements susceptibles de porter préjudice soit à la sûreté extérieure de l'État, soit à l'intérêt supérieur de la Défense Nationale, a fortiori quand ils sont originaires des puissances de l'Axe(52) ou quand ils en sont proches à un titre ou à un autre(53), le SR/SCR travaille, pour ainsi dire, « tous azimuts », surveillant tout à la fois les mouvements autonomistes, en particulier en Alsace(54), les mouvements qui militent soit contre le statu quo, soit pour l'accession à l'indépendance en AFN(55) et, d'une façon plus générale, tous ceux dont le « profil », les convictions et l'activité sont considérés comme une menace, au moins potentielle. On y trouve pêle-mêle des cercles et des personnalités classées soit à l'extrême gauche, soit à l'extrême droite, les premiers étant soumis à surveillance car considérés comme proches de l'URSS ou de la mouvance « radicale de la République espagnole et les seconds l'étant car considérés comme proches de l'Allemagne et/ou de l'Italie. Font, indifféremment et entre autres, l'objet d'une attention, pour ne pas dire d'une vigilance, particulière le PCF et ses dirigeants les plus en vue(56), **Marceau Pivert**, leader de la tendance « Gauche Révolutionnaire » de la SFIO et jugé proche du POUM(57), **Marcel Bucard** (fondateur et principal dirigeant du « Mouvement Franciste »), **François Coty** (fondateur en 1933 de « Solidarité Française ») ou **Eugène Deloncle**, fondateur de l'OSARN, plus connue sous le nom de CSAR(58). Sans revenir sur les responsabilités qui reviennent au SR/SCR dans la gestion du Carnet B(59), le contrôle des établissements travaillant ou susceptibles de travailler pour le compte de la Défense

Nationale(60) ou la surveillance de la main-d'œuvre étrangère, notamment celle qui est employée sur les chantiers de la ligne Maginot(61) ou dans les familles d'officiers, en particulier quand elles vivent à l'étranger, les sources disponibles montrent que le champ d'action du SR/SCR est ou devient tel au fil du temps qu'il finit par déborder le terrain technique pour prendre un caractère beaucoup plus large, pour ne pas dire un caractère « global »(62).

Si constants et réels qu'ils aient pu être(63), la vigilance et le suivi mis en place, à plus ou moins juste titre suivant les cas, par le SR/SCR n'en ont pas moins rencontré une limite importante, au demeurant ressentie et reconnue par ses chefs, le **général Schlessler** notamment(64). Elle porte sur les problèmes rencontrés pour contrecarrer la propagande du Reich et l'influence qu'elle pouvait avoir sur toute une partie de la société française, en particulier par le biais de la Presse, un certain nombre de titres étant d'autant plus enclins à la complaisance (pour ne pas dire plus) qu'ils étaient, directement ou indirectement, soutenus, financièrement parlant, soit par l'ambassade d'Allemagne à Paris, soit par Berlin. Rien n'avait préparé les cadres du SR/SCR (qui s'interdisaient, sauf exception, toute forme de contact avec la Presse) à combattre ce qu'on appellerait aujourd'hui une « diplomatie d'influence » et, plus encore, à en prévenir les effets. Ils ont manifestement eu le sentiment d'être confrontés à un phénomène qu'ils ne connaissaient pas ou peu et qu'ils n'avaient pas les moyens de maîtriser si peu que ce soit. Le fait qu'ils se soient de plus en plus intéressés à la Presse, à son financement et aux rapports qu'un certain nombre de journalistes entretenaient avec les puissances de l'Axe, l'Allemagne en tout premier lieu, à partir de la seconde moitié des années 1930 n'est pas le fait du hasard et doit être interprété comme un signe des temps. Il faudra attendre les mois précédant la déclaration de guerre pour qu'ils commencent à récolter les fruits de leur travail et à enregistrer des succès tangibles sur ce terrain, comme l'attestent l'expulsion d'**Otto Abetz** (obtenue, non sans mal, à la fin du mois de juin 1939 sur arbitrage d'Édouard Daladier), l'arrestation pour espionnage d'**Heinrich Baron**, journaliste accrédité à Paris et, plus encore, les poursuites engagées au mois de juillet 1939 contre **Aloïs Aubin**, journaliste au Temps, et Julien Poirier, journaliste au Figaro, qui opéraient l'un et l'autre, moyennant rétribution, pour le compte d'un réseau constitué et dirigé par la **baronne von Einem**(65).

Au début de l'année 1940, le SR/SCR peut légitimement avoir le sentiment du devoir accompli, que ce soit dans le domaine de l'acquisition du renseignement ou dans celui du contre-espionnage. Il a aussi, davantage encore peut-être, le sentiment d'être ou d'avoir été « une voix qui crie dans le désert », les informations et les analyses qu'il n'a cessé d'adresser au commandement et, dans une moindre mesure, à l'échelon politique ayant été, à tout le moins jusqu'aux derniers mois de l'année 1938, largement ignorées, **Édouard Daladier** n'étant guère qu'une exception à cet égard. Ses chefs et l'essentiel de ses cadres, à commencer par ceux qui travaillent ou qui ont travaillé à la section « Allemagne » du SR et à celle de la SCR, en sont d'autant plus à la fois amers et inquiets qu'ils savent ce qu'est réellement le rapport des forces entre la France et l'Allemagne(66).

Dans le témoignage oral qu'il a laissé au Service Historique de la Défense(67), le **colonel Paillole** (qui était à la fin des années 1930 l'adjoint du lieutenant-colonel Schlessler à la SCR) rapporte une anecdote qui n'est pas sans rappeler ce qu'il avait vécu avant la guerre. Intervenant devant une partie des cadres de la DGSE dans le courant des années 1990, un de ses auditeurs l'interroge sur la conduite à tenir si et quand les informations et les analyses

qu'il transmet ne sont prises en compte et exploitées ni par sa hiérarchie, ni par l'échelon politique, exactement comme ce fut le cas, au moins pour l'essentiel, tout au long des années 1930. Pris de court par la question qui lui est posée, il ne peut qu'avouer qu'il n'est pas en mesure d'y répondre. Comme l'a écrit en son temps **Marguerite Yourcenar**, « on a souvent tort d'avoir raison trop tôt ». La formule n'a rien perdu de sa pertinence. Elle reste d'actualité à bien des égards, y compris dans le domaine du renseignement.

Jacques de Lajugie

Administrateur de l'AASSDN

NOTES DE L'AUTEUR

(1) La Section de Centralisation du Renseignement, chargée du contre-espionnage, ne sera créée qu'à la fin de l'année 1915. Elle sera confiée au commandant Ladoux (qui traitera, entre autres, le dossier Mata Hari).

(2) En 1894 (i.e. au moment où éclate l'affaire Dreyfus), la « Section de Statistique et de Reconnaissance Militaire (devenue « Section de Statistique ») comprend en tout et pour tout cinq officiers et quatre auxiliaires.

(3) Laquelle avait mis en lumière la carence à peu près totale de l'armée de Terre en matière de renseignement.

(4) Le colonel Lainey avait commandé le SR/SCR entre 1924 et 1928. Il sera de ceux qui remarqueront le travail fourni par le lieutenant-colonel Rivet, à Varsovie notamment, et qui plaideront, le moment venu, en faveur de sa nomination à la tête du SR/SCR.

(5) Renseignements dont le 2e Bureau a pour mission de faire une synthèse à destination du commandement.

(6) Le colonel Rivet sera sollicité directement par Léon Blum et par Édouard Daladier. Le SR/SCR participera, par ailleurs, aux réunions interministérielles que Léon Blum demandera à Marx Dormoy d'organiser sur le renseignement à partir du mois de février 1937. Il n'en sortira malheureusement pas grand-chose.

(7) On ne trouve dans les archives ni un document exhaustif, ni un document fiable sur les effectifs du SR/SCR. On peut évaluer à un peu plus de 120 (Paris et province) le nombre de ses cadres à la veille de la guerre. Une partie d'entre eux sont des civils (11 sur 81 à la SCR au début du mois de février 1940).

(8) À titre d'exemple, le SR/SCR ne disposait que d'un véhicule de service et d'un poste E/R en 1938.

(9) Le budget du SR/SCR ne dépassait pas 15 MF (soit l'équivalent de 8 M€ 2022) en 1939. Ce chiffre n'en est pas moins trompeur car il ne comprend ni les dépenses de personnel (qui sont imputées sur le budget du ministère de la Guerre), ni les fonds secrets, ni les prélèvements susceptibles d'être effectués sur la « cagnotte » du Service (dont le montant avait sensiblement augmenté pendant la Première Guerre mondiale).

(10) « Je ne recrute que des gens que je connais » dit le commandant Darbou au lieutenant Rigaud, candidat à un poste au Bureau d'Études du Nord-Est (BENE) à Lille. Dans ses « Carnets », le colonel Rivet note qu'un chef de corps vient le voir pour lui recommander un de ses officiers, le lieutenant d'Hoffelize (qui dirigera plus tard le poste TR 125 de Barcelone).

(11) Tel est le cas, entre autres, du colonel Paillole, du colonel Bonnefous, du lieutenant-colonel Doudot et du colonel Lafont (plus connu sous le pseudonyme de

« Verneuil »).

(12) Tel est le cas, entre autres, du général Schlessler et, dans une moindre mesure, du général Rivet.

(13) Dans sa livraison en date du 20 juillet 1936, le « Cahier des Droits de l'Homme » consacre un article de deux pages à l'affaire Frogé. Il est intitulé : « Une machination du 2e Bureau contre Frogé ? ».

(14) Avec le 2e Bureau en tout premier lieu, étant précisé que les rapports entre le colonel Rivet et le colonel Gauché, chef du 2e Bureau entre 1935 et 1940, sont manifestement « fluides » sur la période considérée. Ils le seront également avec le successeur du colonel Gauché, le colonel Baril.

(15) Henry Corvisy sera nommé directeur des Affaires Criminelles et des Grâces au mois de décembre 1940. Il le restera jusqu'au mois de janvier 1944. Il recommandera quasiment toujours au Maréchal Pétain (qui suivra son avis) de rejeter les recours en grâce présentés par les justiciables condamnés à mort pour espionnage. Tel sera le cas, entre autres, dans l'affaire Devillers, agent de pénétration que l'Abwehr avait infiltré au cœur du mouvement « Combat ».

(16) Cf. le cas de Maurice Dejean qui « opérera », plusieurs années durant, au Service de Presse de l'ambassade de France à Berlin.

(17) C'est d'autant plus surprenant que les ambassadeurs qui se sont succédé à Berlin entre le début des années 1930 et la déclaration de guerre, André François Poncet et Robert Coulondre, avaient largement compris ce qu'il fallait penser à la fois d'Hitler et de la menace qu'il représentait.

(18) Notamment en faisant valoir qu'Otto Abetz était « francophile » et que son épouse était française (Otto Abetz avait épousé en 1932 l'assistante de Jean Luchaire).

(19) On trouve un propos comparable sous la plume du général Schlessler, chef de la SCR entre 1936 et 1940 (Bulletin de l'AASSDN n° 9 en date du mois de janvier 1956).

(20) Où le ministère de la Guerre a mis en place la Military Intelligence Research et le Secret Intelligence Service la section D, l'une et l'autre travaillant surtout sur les sabotages. Voir à ce sujet l'ouvrage publié en 2016 par Sébastien Albertelli Histoire du sabotage, pages 176 à 190).

(21) Placée sous l'autorité du commandant Brochu, la section MG comprend quatre officiers, dont le lieutenant Gilbert Turck (qui parviendra à s'embarquer pour l'Angleterre à la fin du mois de juin 1940 et qui sera parachuté en France au début du mois d'août 1941. Interpellé par la gendarmerie dès son atterrissage, il sera libéré après intervention du commandant Brochu et du colonel Rivet).

(22) Dénomination du SR/SCR à Alger à partir de la fin de l'année 1942.

(23) Direction Générale des Services Spéciaux. Elle fut confiée à Jacques Soustelle.

(24) Notamment celles des séries 7 N (archives du 2e Bureau de l'EMA) et 7 NN (Fonds de Moscou). Voir également l'ouvrage publié en 1953 (en partie pour répondre aux Mémoires du général Gamelin) par le général Gauché, Le 2e Bureau au travail.

(25) On le voit (entre autres) au travers des positions qu'il recommande au général Weygand, chef d'État-Major Général de l'Armée à l'époque, de prendre tout au long de la Conférence de Genève sur le désarmement entre 1932 et 1934.

(26) C'est sur la base des archives du 2e Bureau que Georges Castellan écrira en 1954 un ouvrage intitulé Le réarmement clandestin du Reich 1930-1935.

(27) La plus connue étant Hans Thilo Schmidt, à qui Paul Paillole et Frédéric

Guelton ont consacré un ouvrage en 2011, Notre espion chez Hitler.

(28) C'est moins le cas dans le domaine terrestre (aux problèmes de périmètre près) que dans le domaine aérien, peut-être parce que l'entourage de Goering, ministre de l'Aviation, avait pris le parti de transmettre à notre attaché de l'Air, le capitaine Stehlin, des chiffres qui « gonflaient » à la fois les capacités opérationnelles de la Luftwaffe et la capacité de production de l'industrie aéronautique en matière d'avions de combat, l'objectif étant de dissuader par avance les Autorités françaises de s'opposer si peu que ce soit aux entreprises du Reich. La manœuvre produisit manifestement l'effet recherché, comme le montrent les positions prises par le général Vuillemin, chef d'État-Major de l'armée de l'Air, à son retour d'une visite en Allemagne au mois d'août 1938, juste avant la crise qui devait déboucher sur les accords de Munich.

(29) Voir à ce sujet l'article publié en 1949 dans la Revue Historique des Armées par Georges Castellan (« La Wehrmacht vue de France, septembre 1939 ») et l'article publié par le général de Cossé-Brissac en 1964 dans la Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale

(« L'Armée allemande dans la campagne de France de 1940 »).

(30) Notamment pour ce qui concerne l'aviation de bombardement et, dans une mesure un peu moindre, l'aviation de combat.

(31) Dénommé Section d'Études Régionales, le poste de Marseille et ses annexes (celle de Nice notamment) ont été placés sous l'autorité du commandant Barbaro de 1936 à 1940. Il avait une connaissance précise et exhaustive du dispositif italien. Ses collaborateurs et ses collègues avaient coutume de dire que Mussolini l'appelait quand il voulait savoir où était déployé tel ou tel de ses régiments.

(32) D'après les chiffres contenus dans le Compte Général de l'Administration de la Justice Criminelle (chiffres qui ne sont probablement pas exhaustifs), le nombre des prévenus poursuivis pour espionnage ne dépasse pas 72 entre 1930 et 1933. 12 sont acquittés et 60 condamnés, dont 43 à plus d'un an de prison. À noter que sur les 49 instructions ouvertes pour espionnage en 1933, 34 concernent l'Allemagne et 10 l'Italie.

(33) 737 prévenus ont été condamnés pour espionnage entre 1914 et 1918. 169 ont été condamnés à mort et exécutés, dont 44 (soit 26 %) étaient de nationalité française.

(34) La première mouture du projet de loi qui débouchera in fine sur la loi du 26 janvier 1934 a été déposée en 1922.

(35) Convaincues d'espionnage au profit de la Pologne, Benita von Falkenhayn et Renate von Natzmer seront décapitées à la hache au mois de février 1935.

(36) Quant aux condamnations, leur nombre passe en moyenne 15 par an (dont 11 à plus d'un an de prison) entre 1930 et 1933 à 85 (dont 35 à plus d'un an de prison) en 1934 et à 122 (dont 44 à plus d'un an de prison) en 1935.

(37) Le décret-loi du 29 juillet 1939 sera complété par deux décrets en date du 9 avril 1940. Le premier complétait les articles 75 et 76 du Code Pénal sur la trahison. Quant au second, il définissait les sanctions encourues par les fonctionnaires et agents publics qui se livrent à une propagande de nature à nuire à la Défense Nationale.

(38) Dont les moyens en personnel restent pour le moins limités. À titre d'exemple, la section « Allemagne » de la SCR ne comprend pas plus de quatre officiers et la section « Italie » pas plus de deux officiers à la fin des années 1930.

(39) Ses effectifs ont été progressivement portés de 1 à 10 commissaires et de 10 à 20 inspecteurs.

- (40) Dirigé à partir de 1935 et jusqu'en 1942 par le Contrôleur Général André Castaing. Il sera arrêté et déporté par l'occupant en 1943.
- (41) Outre le Service Central (situé à Paris), les effectifs de la Surveillance du Territoire sont répartis entre 11 circonscriptions régionales à partir du mois de juin 1934 et entre six régions à partir du mois de décembre 1935.
- (42) Une bonne partie des commissaires de la Surveillance du Territoire ont une relation ancienne et « fluide » avec la SCR. Ils la maintiendront, dans un contexte pour le moins compliqué, sous l'Occupation, souvent à leurs risques et périls, comme ce fut le cas du commissaire Triffe (qui arrêtera Henri Devillers au mois de janvier 1942), du commissaire Hacq (qui sera révoqué au mois d'octobre 1943, arrêté par l'occupant au mois de novembre 1943 après avoir rejoint le réseau Ajax et déporté à Mauthausen), du commissaire Osvald (qui avait arrêté l'enseigne de vaisseau Aubert, lequel sera condamné à mort et exécuté, au mois de novembre 1938) ou, dans un registre différent, du commissaire Blémant (qui est en poste à Lille jusqu'à la déclaration de guerre, puis à Marseille jusqu'à l'invasion de la zone libre).
- (43) Même si le Contrôleur Général Castaing et ses collaborateurs relèvent régulièrement qu'ils ne sont pas suffisants, notamment pour assurer l'ensemble des filatures nécessaires.
- (44) Même si les officiers de la SCR critiquent régulièrement la faiblesse (supposée) des verdicts rendus par les tribunaux militaires et n'hésitent pas à mettre en cause le comportement du président du tribunal et/ou les réquisitions de l'avocat général.
- (45) Cf. le carton 7 NN 2525. On trouve également des fiches manuscrites (sans indication de date ou d'origine) sur le sujet dans le Fonds Paillole (1 K 545).
- (46) Sur les 221 personnes arrêtées au cours des quatre derniers mois de l'année 1939, 170 travaillaient pour l'Allemagne et 32 pour l'Italie.
- (47) Pour autant, une partie au moins des peines de mort qui ont été prononcées pour espionnage depuis le début de l'année 1939 seront exécutées tout au long des six premiers mois de l'année 1940, y compris après l'armistice. Quatre exécutions auront lieu à Pessac le 22 juin 1940, une pour espionnage, une pour sabotage et deux pour complicité de sabotage. Le premier des quatre condamnés était Jean Amourelle, membre de la SFIO depuis 1934. Secrétaire sténographe au Sénat, il avait été chargé de sténographier, sous la foi du serment, les débats secrets des Commissions de l'Armée de la Chambre des Députés et du Sénat. Il était en train d'en négocier la vente à l'Allemagne pour la somme de 400 000 francs quand il a été arrêté à la fin du mois d'avril 1940. Traduit devant le Tribunal Militaire de Paris, il fut condamné à mort le 29 mai 1940 et exécuté trois semaines après.
- (48) Elles sont, pour la plupart d'entre elles, adressées à la Direction Générale de la Sûreté Nationale ou à la 5^e Section des Renseignements Généraux de la Préfecture de Police (dirigée par le commissaire Gianviti).
- (49) Comme c'est également le cas des cartons de la série 28 P 14 (qui regroupent les archives du BMA de la 9^e Division Militaire entre le mois de septembre 1940 et le début du mois de novembre 1942).
- (50) Interceptions postales, téléphoniques ou télégraphiques.
- (51) Il arrive même que l'individu mis en cause ne puisse pas être identifié ou ne puisse pas être localisé.

(52) Cf. les diplomates allemands et italiens (qu'ils soient basés à Paris ou en province), les dirigeants et les membres de la section française du NSDAP, la section française du Groupement National Socialiste des Femmes Allemandes (dont la présidente est Mme Karl Epting), le bureau de l'Agence des Chemins de Fer Allemands à Paris et les journalistes allemands (à commencer par Krug von Nidda, correspondant à Paris de la Deutsche Allgemeine Zeitung à partir de 1933 et qui sera le représentant du Reich à Vichy de 1941 à 1943).

(53) D'où la surveillance exercée sur le Comité France-Allemagne (dont la liste des membres est soigneusement tenue à jour) et sur les personnalités considérées comme proches, voire trop proches, du Reich, telles que Fernand de Brinon, Jean Luchaire, Melchior de Polignac, Gabriel Jeantet (notamment à cause du rôle qu'il joue au sein de la Cagoule) ou Bertrand de Jouvenel (qui réalise une interview d'Hitler pour le compte de « Paris-Midi » au mois de février 1936, son épouse étant, par ailleurs, une des filles du général Duseigneur, président de l'Union des Comités d'Action Défensive et membre important de la Cagoule).

(54) Sont notamment placés sous surveillance Hermann Bickler, Joseph Rossé, Jean-Pierre Mourer,, Robert Ernst et Paul Schall. Tous seront arrêtés et internés à Nancy le 31 octobre 1939. Ils seront libérés et remis à l'occupant à Chalon-sur-Saône le 17 juillet 1940.

(55) Le Destour et le Néo-Destour en Tunisie ; l'Étoile Nord-Africaine et le Parti du Peuple Algérien en Algérie, l'un et l'autre ayant été fondés par Messali Hadj.

(56) On trouve dans les archives le compte-rendu, probablement rédigé par un informateur infiltré à bon niveau, de plusieurs réunions internes du PCF, notamment celle du 2 décembre 1937 (7NN2557).

(57) Parti Ouvrier d'Unification Marxiste, mouvement considéré (en partie à tort) comme étant d'obédience trotskyste. Il avait été fondé en 1935 par Andreu Nin et Joaquin Maurin.

(58) Comité Secret d'Action Révolutionnaire. Sont également placés sous surveillance deux proches d'Eugène Deloncle, Jean Filiol (qui sera, non sans raison, soupçonné d'avoir activement participé à l'assassinat des frères Rosselli en 1937) et François Méténier (qui organisera l'attentat commis contre l'immeuble de la

Confédération Générale du Patronat Français au mois de septembre 1937 et négociera avec le régime italien les livraisons d'armes à la Cagoule).

(59) On comptait 2000 noms « actifs » dans le Carnet B au début du mois de septembre 1939.

(60) Dès avant la déclaration de guerre, le compte rendu des visites effectuées dans les établissements travaillant pour la Défense Nationale contenait un paragraphe consacré à la main- d'œuvre étrangère, à la présence et à l'audience des syndicats et au nombre (voire à l'identité) des salariés soupçonnés de « proximité » avec le PCF.

(61) Pour des raisons évidentes, la surveillance exercée (qui est souvent lacunaire, pour ne pas dire vaine, faute de moyens) vise par priorité la main-d'œuvre italienne et la main-d'œuvre allemande. Dans l'article qu'il a publié en 1956 sur « Le contre-espionnage entre 1936 et 1940 » dans le Bulletin de l'AASSDN (n° 9), le général Schlessler écrit (sans plus de précision) que la main-d'œuvre étrangère aurait représenté 45 % des effectifs employés sur les chantiers de fortifications et dans les établissements travaillant pour la Défense Nationale dans le département de la Meurthe-et-Moselle.

(62) Même s'il est partagé, au moins jusqu'à la déclaration de guerre avec les services de police et, dans une moindre mesure, avec le cabinet du ministre de la Guerre,

lequel reprendra à son compte en 1938 les activités de la section PR (Propagande Révolutionnaire) qui avaient assez largement été réduites à la portion congrue. La section PR (dont la mission principale était de lutter contre toute forme de propagande révolutionnaire dans l'Armée) sera dirigée par le commandant Serre, puis par le capitaine Jacquot (qui avait travaillé sous les ordres du colonel Rivet en 1933 et qui témoignera en faveur d'Édouard Daladier au procès de Riom en 1942).

(63) Une partie des dossiers individuels qu'on trouve dans la série 7 NN courent sur 20 ans, voire plus.

(64) Chef de la SCR entre 1936 et 1940.

(65) Aloïs Aubin sera condamné à dix ans de prison et Jules Poirier mourra en prison d'un infarctus après avoir fait des aveux complets. Ils avaient été présentés à la baronne von Einem (que la SCR avait identifiée depuis longtemps) par Fernand de Brinon, à l'époque journaliste au Matin.

(66) Dans une note qu'il adresse au commandement le jour même de la déclaration de guerre, le colonel Gauché, chef du 2^e

Bureau, conclut son propos en écrivant :

« Jamais, à aucune période de son Histoire, la France ne s'est engagée dans une guerre dans des conditions initiales aussi défavorables ».

(67) Fonds 3 K 15